La CNOPS adopte le générique comme base de remboursement des assurés

Compte Test - 2011-04-11 10:20:00 - Vu sur pharmacie.ma

La CNOPS adopte le générique comme base de remboursement des assurésÀ partir du mois de mai 2011, la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS) adoptera le remboursement des assurés sur la base du médicament générique le plus proche du princeps, lorsque celui-ci existe. Et ce conformément aux dispositions de la loi 65-00 portant code de la couverture médicale de base. Quand le médicament prescrit par le médecin est un générique, alors le remboursement se fera sur la base du prix public de ce même médicament. Les taux de remboursements des médicaments n'ont connu, eux, aucun changement. Ils sont de 70% du prix public au Maroc sur la base des médicaments remboursables pour les soins ambulatoires et de 100% pour les affections de longue durée.

Pharmacies.ma11 mars 2011